

SAINT-JEAN-DE-LUZ

# « Si j'étais arrivée un jour plus tard à l'hôpital, j'étais morte »

En août 2024, Bénédicte de Malherbe a contracté *Vibrio vulnificus* (« bactérie mangeuse de chair ») sur sa jambe gauche. Après avoir frôlé amputation et mort, elle revient sur cette épreuve et sur les séquelles, physiques comme psychologiques, qu'elle en garde

**Michel Hiribarren**  
bayonne@sudouest.fr

**L**'été dernier, une terrible mésaventure a frappé une vacancière sur la Grande Plage de Saint-Jean-de-Luz. Bénédicte de Malherbe, alors âgée de 72 ans, a contracté une bactérie rare et redoutée : « *Vibrio vulnificus* », ou « bactérie mangeuse de chair ». Un surnom qui ne relève pas du sensationnalisme, mais qui colle tragiquement aux conséquences de l'infection. La septuagénaire a frôlé l'amputation et aurait pu perdre la vie. Près d'un an après les faits, elle raconte à « Sud Ouest » le calvaire qu'elle a traversé, et dont elle ne sortira jamais vraiment indemne.

Il faut remonter au 8 août 2024, jour de l'infection. Bénédicte est en vacances à Saint-Jean-de-Luz, comme chaque été depuis 60 ans. Pour profiter du soleil, elle se rend à la Grande Plage. « Je suis à vélo électrique, et en le garant, je me

fais une égratignure de cinq millimètres sur la jambe. Je ne m'en préoccupe pas et je vais me baigner », se souvient-elle. C'est son premier jour de vacances. Venue de Neuilly-sur-Seine, Bénédicte ne peut imaginer, à cet instant, le cauchemar qui l'attend. « Je sors de l'eau, toute pimbante, je rentre à la maison. Et très vite, je m'aperçois que ma jambe a une drôle de couleur. Le lendemain matin, ça empire, donc je vais chez SOS Médecins. Je comprends que ça peut être grave quand je vois la tête du docteur. »

#### Une longue hospitalisation

Des antibiotiques à forte dose lui sont prescrits, mais elle ne peut suivre le traitement jusqu'au bout : son organisme ne le supporte pas. Le 10 août, soit deux jours après la baignade, la situation se dégrade nettement. Une infirmière passe à domicile, constate l'ampleur du problème et lui conseille de se rendre aux urgences. Faute de place à la polycli-

**« Je ne pouvais plus poser le pied par terre. Ma chambre était à l'étage, on a dû me descendre en fauteuil roulant »**

nique de Saint-Jean-de-Luz, elle est envoyée à Bayonne. « Je ne pouvais plus poser le pied par terre. Ma chambre était à l'étage, on a dû me descendre en fauteuil roulant. » Elle est opérée une première fois en urgence le 10 août, puis à nouveau deux jours plus tard. « Quand je me suis réveillée, le chirurgien m'a dit que si la bactérie avait atteint le muscle, c'était l'amputation. Et si j'étais arrivée un jour plus tard, j'étais morte », lance-t-elle, d'une voix froide. L'hospitalisation s'annonce longue, la convalescence, douloureuse. Elle reste à Bayonne jusqu'à la fin du mois, avant d'être transportée en ambulance, sur 750 kilomètres, jusqu'à

l'hôpital Percy de Clamart, en région parisienne.

Une « grosse » greffe de peau est pratiquée sur sa jambe. Elle ne sort de l'hôpital que le 2 octobre, avec un programme de rééducation et des séances régulières de kinésithérapie à domicile. Mais l'épisode est loin d'être refermé. Il la hante, comme un cauchemar récurrent. Les séquelles sont multiples. Physiques, bien sûr, mais aussi psychologiques.

#### Traumatisme

« Pendant plusieurs mois, je ne pouvais pas travailler. Et pourtant, malgré mon âge, je suis encore active », assure-t-elle. Depuis, elle doit appliquer de la crème quotidiennement, sa cheville reste gonflée. « La greffe est derrière le genou. Quand je me relève, ça tire énormément. Et je ne parle même pas des séquelles esthétiques. » Le golf, son activité favorite, lui est désormais impossible. Idem pour la course à pied.

« C'est vrai, je suis encore sur mes deux jambes. Mais je pense que je le dois à mon dynamisme, et à ma volonté de récupérer. À mon âge, ce n'est pas donné à tout le monde. » Bénédicte, amoureuse de Saint-Jean-de-Luz depuis toujours, a pourtant choisi de ne pas y revenir cet été. D'une part, parce qu'elle ne peut pas exposer sa blessure au soleil. Mais surtout parce que le traumatisme est encore trop présent.

« Je ne me baignerai plus jamais à Saint-Jean-de-Luz. Ni dans la baie, ni sur les plages du nord. Aujourd'hui, voir la mer me traumatisera. J'ai très peur. Je me dis que j'aurais pu perdre ma jambe, ou mourir. » Elle le reconnaît : ce qui lui est arrivé est rare. « Mais c'est arrivé. Et si c'est arrivé une fois, cela peut arriver à d'autres. »



#### UNE BACTÉRIE RARE ET DANGEREUSE

*Vibrio vulnificus* est une bactérie marine rare, mais redoutable. Elle prolifère l'été dans les eaux chaudes et saumâtres. L'infection survient par une plaie exposée à l'eau ou par ingestion de crustacés. Les cas restent exceptionnels : 150 à 200 par an aux États-Unis, quelques dizaines en France. Les personnes âgées, immunodéprimées, diabétiques ou atteintes de maladies du foie sont les plus à risque. Le taux de mortalité est élevé : 20 à 25 % pour les formes cutanées, jusqu'à 50 % en cas de septicémie. Avec le réchauffement des eaux, la présence de la bactérie progresse.

# « Faut-il attendre un décès pour que ça bouge ? »

Depuis que sa sœur a frôlé l'amputation, voire la mort, Arnaud de Malherbe se bat pour que ce cas ne reste pas noyé dans l'indifférence. Réunions, courriers, alertes, depuis près d'un an, il interpelle les autorités locales et nationales pour que la recherche du *Vibrio vulnificus* devienne systématique

Arnaud de Malherbe, frère de la septuagénaire infectée par la bactérie *Vibrio vulnificus* (la « bactérie mangeuse de chair »), avait pris la parole lors d'une réunion publique, organisée pour « lutter contre les idées reçues » sur la qualité des eaux de baignade à Saint-Jean-de-Luz, début juillet. Il y avait raconté le calvaire enduré par sa sœur et lancé un appel à la vigilance, en juillet. Il a ensuite raconté à « Sud Ouest »,

le combat qu'il mène depuis près d'un an, pour que la bactérie soit systématiquement recherchée.

Très vite après l'incident, Arnaud de Malherbe a pris contact avec la mairie de Saint-Jean-de-Luz, sou-

haitant alerter l'édile Jean-François Irigoyen sur la présence d'une bactérie dangereuse dans la baie. Mais la municipalité l'a renvoyé vers la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB), compétente en matière de qualité de l'eau. Une réunion est finalement organisée le 16 octobre au siège d'Uruguay. « J'avais demandé que la mairie y soit représentée, mais personne n'est venu », déplore-t-il.

Avant, mais aussi après la réunion, de nombreux échanges de courriers ont eu lieu entre Arnaud de Malherbe et le cabinet du maire de Saint-Jean-de-Luz. « J'ai eu le sentiment que personne ne prenait cette histoire au sérieux », confie-t-

#### Ça « se renvoie la balle »

Il contacte alors l'Agence régionale de santé (ARS), l'Institut Pasteur, le centre antipoison de Bordeaux, ainsi que plusieurs infectiologues. « Un nombre incalculable d'organismes sont censés s'occuper de

ces sujets, mais tout le monde se renvoie la balle », s'agace-t-il. Dans sa démarche, il saisit également le ministère de la Santé. Une réunion devait se tenir en novembre pour évoquer le sujet et faire évoluer les protocoles de recherche. Mais à ce jour, selon Arnaud de Malherbe, elle n'a jamais eu lieu.

Sa sœur n'a pas porté plainte, sur les conseils d'un avocat, qui lui a expliqué que la loi n'impose pas la recherche de cette bactérie, rendant la procédure « perdue d'avance ». « C'est l'Union européenne qui fixe les bactéries à rechercher pour le contrôle de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, le *Vibrio vulnificus* n'en fait pas partie. On contrôle la taille d'une fraise, ce qui n'est pas bien grave, mais on passe à côté d'un danger mortel. La bactérie est rare mais se développe avec le réchauffement des eaux. Faut-il vraiment attendre un décès pour que les choses bougent ? »

**M. H.**



Arnaud de Malherbe. ENZO CALDERON